

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 16 mars 2026

DÉLIBÉRATION – CFVU-2026-PROCÈS VERBAL-09

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 16 FEVRIER

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 16 février 2026.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 16 mars 2026

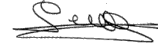
Fait à Créteil, le lundi 16 mars 2026

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

| | |
|-------------------------------------------------------|----------------------------|
| Nombre de membres constituant le conseil : 40 | DÉCOMPTE DES VOIX |
| Nombre de membres en exercice : 38 | Votants : 14 |
| Quorum : 20 | Votes exprimés : 22 |
| Membres présents : 14 | Pour : 22 |
| Membres représentés : 8 | Contre : 0 |
| Total des membres présents et représentés : 22 | Abstention : 0 |

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 16 février 2026.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.